

Impacts indirects du règlement Européen 2017/745 sur les dispositifs médicaux pris en charge par le service biomédical en réanimation et au bloc opératoire

1. CONTEXTE



La mise en application du **règlement Européen 2017/745** a des conséquences sur les fabricants qui se répercute sur les biomédicaux les services de soins et sur les patients. Nous repartons du travail master avec plus de détails sur les DM la réanimation et au bloc opératoire

EN SAVOIR PLUS : <https://abih.utc.fr/projets/abih-23-01>

2. RECHERCHE D'INFORMATIONS



Réalisation d'un questionnaire auprès de services biomédicaux

Interviews avec les fournisseurs de dispositifs médicaux

5. CONCLUSION

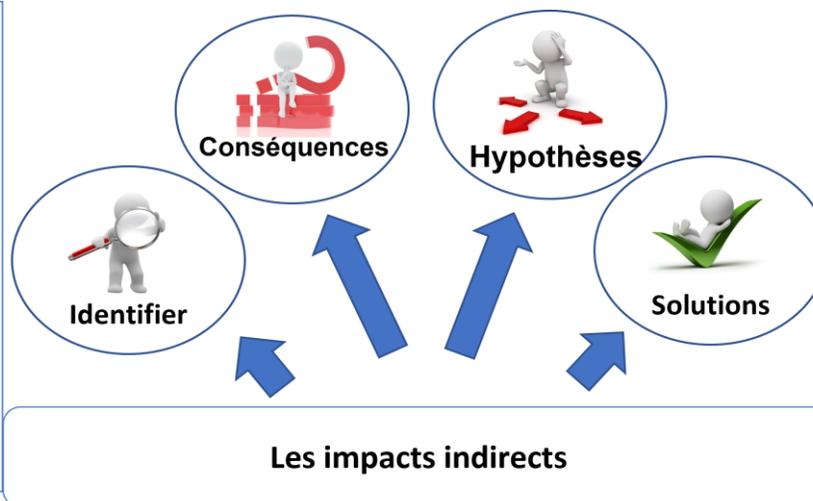
Notre projet :

- Identifier les DM
- Proposer des solutions
- Déterminer les possibilités
- Identifier les éventuelles fin de commercialisation des DM
- Élaborer une infographie

Les difficultés rencontrées :

- Manque de temps
- Absence d'accès à la GMAO

4. SYNTHÈSE IMAGÉE



3. RÉSULTATS

Cette enquête a permis d'interroger les services biomédicaux
22 réponses sur 80 personnes sondées soit un **taux de 27%**

Sur les **3 thèmes**, nous avons identifiés :

- 1** 6 DM difficultés d'approvisionnement des consommables
- 2** 1 DM Changement de classe
- 3** 5 dispositifs médicaux (DM) en fin de commercialisation

Réflexions chez les fabricants pour les DM de + 5ans
(hypothèse de fin de commercialisation)

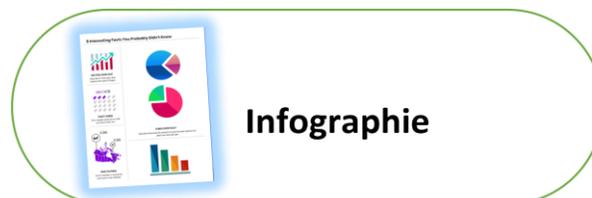
Nouvelle possibilité d'identifier d'autres dispositifs médicaux : Avec la GMAO



6. BIBLIOGRAPHIE

<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32017R0745>

<https://ma-veille-juridique.com/decret-n-2022-58-du-25-janvier-2022-relatif-a-la-duree-de-disponibilite-des-pieces-detachees>



Infographie